

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2017.

PRESENTS : M. CHASSERIEAU Daniel, M. PAILLAT Dominique, Mme GRELIER Odile, M. GRELIER Bernard, Mme ROUSSIERE Sandrine, Mme GOURMAUD Catherine, Mme BIZET Nathalie, M. EMERIT Dominique, Mme PHELIPPEAU Charlène, Mme ROUET Laure, M. RIPAUD Philippe, M. PLESSIS François, Mme BARON Laurence, M. HERBRETEAU Fabrice M. BOISSEAU Stéphane, Mme COUSIN Louissette, Mme RATTIER Michelle, M. GUITTON Franck (arrivée au cours du point 3).

EXCUSE : M. GUITTON Franck (arrivée au cours du point 3).

SECRETAIRE: Mme GRELIER Odile.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Après lecture de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 2 mai 2017, le Conseil Municipal approuve celle-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Indemnités des Elus : changement d'indice (D2017-049)

Monsieur Le Maire explique qu'une circulaire ministérielle du 15 mars 2017 confirme les nouveaux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux. Cette revalorisation tient compte à la fois du nouvel indice brut terminal de la fonction publique découlant de l'accord sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations et du relèvement de la valeur du point d'indice.

La délibération de la commune faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015, il convient de délibérer de nouveau en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur Le Maire explique que les indemnités n'ont pas lieu de changer, seulement leur dénomination, mais que si une revalorisation du point d'indice doit être effectuée, automatiquement elle s'effectuera.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- que, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints soit, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixé à l'indice brut terminal de la fonction publique.

- les indemnités versées seront les suivantes :

Fonction	Prénom Nom	Indemnité allouée
Maire	Daniel CHASSERIEAU	Indemnité de 39% de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{er} adjoint	Dominique PAILLAT	Indemnité de 12.5% l'indice brut terminal de la fonction publique.
2 ^{ème} adjoint	Odile GRELIER	Indemnité de 11% l'indice brut terminal de la fonction publique.
3 ^{ème} adjoint	Catherine GOURMAUD	Indemnité de 11% l'indice brut terminal de la fonction publique.

4 ^{ème} adjoint	Bernard GRELIER	Indemnité de 11% l'indice brut terminal de la fonction publique.
5 ^{ème} adjoint	Sandrine ROUSSIERE	Indemnité de 11 % l'indice brut terminal de la fonction publique.

2- Avenir du cabinet médical du Pré Doré, proposition d'aide au recrutement (D2017-050)

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Dr Branthomme relatif à son remplacement envoyé également à Monsieur Delaye, Président de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

Après lecture, Monsieur Le Maire précise que la Communauté de Communes a publié des annonces de recherches de médecins pour l'ensemble de son territoire sur le réseau PRO SANTE mais qu'elle ne souhaite pas s'engager directement pour une commune.

Il informe également l'assemblée qu'il a rencontré le Dr Branthomme à plusieurs reprises pour le dossier et que malgré toutes les recherches actuellement effectuées, 2 candidats potentiels se sont présentés, mais cela n'a pas abouti.

Monsieur Dominique EMERIT demande à Monsieur Le Maire s'il connaît les intentions du 2^e médecin ?

Monsieur Le Maire, lui précise qu'il est sûr que le médecin restant ne peut assumer seul toute la patientèle du cabinet et qu'il réfléchit sur son devenir sur notre commune.

Madame Laure ROUET interpelle Monsieur Le Maire pour lui demander les démarches qu'a réalisé la commune de Mouchamps pour recruter un nouveau praticien ?

Madame Catherine GOURMAUD précise qu'une étude financée par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay est actuellement menée par le cabinet Hippocrate, mais demande à Monsieur Le Maire son but ?

Monsieur le Maire lui répond que le cabinet propose une mise en réseau entre les professionnels de la santé mais n'a pas forcément de solution pour les recrutements.

Monsieur Le Maire précise que le Pays de Chantonay n'est pas classé en désertification médicale, (classement de l'ARS en 2012), donc nous ne pouvons pas prétendre aux aides publiques.

Madame Laure ROUET demande si une mise à disposition du bâtiment est prévue au cabinet actuel? Non, il est précisé que le Dr Branthomme laisse sa patientèle et son équipement.

Madame Charlène PHELIPPEAU demande quel sera le prix de l'offre proposé par PRO SANTE pour un médecin seul ? Le coût sera de 4000 € H.T.

Monsieur Dominique EMERIT demande s'il n'y a pas ingérence à aider une structure privée ? Mme Odile GRELIER précise que l'étude doit porter sur la recherche d'un médecin à Saint-Germain-de-Prinçay quel que soit le local pris.

Monsieur Dominique EMERIT précise qu'il serait bien que tous les organismes de santé présents sur le territoire soient associés à cette recherche (pharmacienne, médecin, kiné...); Mme Catherine GOURMAUD approuve cette idée, et souligne qu'en effet un projet global avec tous les professionnels de la commune doit être réalisé.

Pour conclure, Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du Scot, notre commune ne sera pas prioritaire pour recevoir des professionnels de la santé, puisque nous sommes classés en pôle de proximité et non pôle d'appui.

Après cet échange, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée son avis sur la mise en place de cette recherche de médecin.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable au lancement d'une recherche de professionnels de santé et précise qu'une réunion d'information avec les professionnels de santé sera organisée.

Monsieur Le Maire ayant délégué par le Conseil Municipal pour tout accord cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 30 000 € H.T., une décision sera prise pour retenir la prestation pouvant nous fournir une aide sur ce dossier.

3- Pedt 2 : présentation et renouvellement de la convention (D2017-051)

Arrivée de Franck Guitton à 20h30

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Sandrine ROUSSIERE, adjointe ayant suivi ce dossier. Madame Sandrine ROUSSIERE rappelle à l'assemblée que suite à la réforme des rythmes scolaires et afin d'organiser les activités périscolaires dans le prolongement du service public de l'Education Nationale en complémentarité avec lui, un premier Pedt avait été élaboré en 2014 pour une durée de trois ans. Le Pedt permet un partenariat entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur chaque territoire. Il prend la forme d'un engagement contractuel entre notre commune, les services de l'Etat et autres partenaires.

Ce document décline les différents éléments de l'action :

Périmètre du projet et public concerné

Introduction du nouveau Pedt

Les temps périscolaires

Les objectifs éducatifs

Les modalités de transfert de responsabilité.

La présentation des activités

La cohérence des dispositifs sur les différents temps de l'enfant

Le pilotage et concertation

L'évaluation

Tout comme le premier Pedt, plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec la commune de Sigournais mais aussi l'association Familles Rurales, le personnel effectuant les Temps d'Activité Péri-éducatif et les enseignantes pour l'élaboration du Pedt 2e génération.

Monsieur Dominique EMERIT demande si le Pedt sera annulé si le gouvernement souhaite revenir sur la semaine à 4 jours ?

Il lui a été répondu que le Pedt est un outil de travail permettant d'inscrire les démarches souhaitées par la commune sur le temps scolaire mais aussi au niveau du temps périscolaire, vacances scolaires...

Le Pedt sera donc toujours exploitable et pourra être modifié. A ce jour, la rentrée scolaire 2017/2018 continuera avec 4.5 jours d'école et 2 après-midis Temps d'Activité Péri-éducatif.

Un forfait de 15,00 € par enfant est demandé à chaque rentrée scolaire, l'association Familles Rurales, gérant les Temps d'Activité Péri-éducatif, a demandé à ce que ce soit l'association qui demande cette participation et non pas la commune. Monsieur Le Maire précise qu'en cas d'avis favorable, ce montant viendra en déduction de la subvention communale octroyée à l'association.

Monsieur Le Maire précise que ce projet de Pedt a été validé par les services de l'Etat et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- valide le pedt 2^e génération

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention tripartite

- donne son accord pour que la participation de 15€ par enfant soit demandée directement par l'association Familles Rurales.

BATIMENTS

4- Avenants salle Polyvalente (D2017-052-056)

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Bernard GRELIER, adjoint. Celui-ci explique que dans le cadre de l'extension et la restructuration de la salle polyvalente, plusieurs avenants ont été réceptionnés pour des modifications au marché initialement prévu :

-Avenant 1 et 2 en plus-value lot 4 Charpente Bois pour la somme de 598.92 € H.T et 344.15 € H.T correspondant à l'ajout de poutres dans la scène de la salle des fêtes.

-Avenant en plus-value lot 8 Cloisonnement Plafonds Plaques de Plâtre pour la pose placo dans la salle du foyer Rural et l'habillage de poteaux dans le hall d'accueil du bar pour la somme de 977.96 € H.T, annulant l'avenant passé en réunion de Conseil Municipal de mai d'un montant de 5341.66 € H.T

- Avenant technique du lot 9 faux plafonds pour 0.00 € HT correspondant à la suppression de faux plafonds dans la cuisine et l'ajout d'un habillage de puits de lumière dans le foyer rural.

- Avenant 2 en plus-value lot 14 Plomberie Sanitaire Chauffage pour la modification des modèles d'évier dans les 2 bars et des laves mains dans les sanitaires hommes femmes pour la somme de 752,85 € H.T.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de statuer sur l'ensemble de ces avenants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide les avenants proposés ci-dessus.

5- Création d'une régie de recettes relative à la gestion de la salle polyvalente (D2017-057)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la réouverture de la salle polyvalente, il convient de procéder à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la gestion de cette salle (location salle et vaisselle, vaisselle cassée ou manquante et caution).

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la salle polyvalente.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la salle polyvalente (location, vaisselle, caution).

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

6- Instauration des tarifs de la salle polyvalente (D2017-058)

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Odile GRELIER, adjointe ayant suivi ce dossier. Mme Odile GRELIER explique que suite à plusieurs réunions de travail, chaque élu a été destinataire des propositions de tarifs pour la salle polyvalente (locations salles et vaisselles, puis tarifs casse)

Mme Odile GRELIER donne lecture des grilles de tarifs suivantes :

Tarif Location vaisselle :

FORFAIT KIT REPAS 0,70 € PAR PERSONNE (POSSIBILITE 200 PERSONNES)
1 Assiette plate ou creuse
1 Assiette à dessert
1 Verre à pied + 1 flute
1 Verre Ordinaire
1 Couteau 1 Fourchette 1 Petite Cuillère 1 Grande Cuillère
1 Tasse

PERCOLATEUR : 10,00 €

FORFAIT VIN D'HONNEUR 50 PERSONNES = 15,00 € (POSSIBILITE 250 PERSONNES)

50 Tasses
 50 Cuillères à café
 50 Verres à pied ou ordinaires
 1 Couteau à pain
 1 Planche à découper
 4 Plateaux
 6 Carafes et/ou pichets
 3 Cafetières inox

D'autre vaisselle peut être mise à disposition gratuitement (corbeilles à pain, cuillères de service, pelle à gâteau, plats, saladiers...)

Tarifs Casse ou Perte Vaisselle

LIBELLE	Tarif
Louche	3,50 €
Grande cuillère	4,50 €
Cuillère à café	0,50 €
Fourchette - cuillère – couteau	0,40 €
Couverts de service	2,50 €
Couteau de cuisine	13,00 €
Couteau à pain	4,00 €
Pelle à gâteau	9,00 €
Tasse à café (petite ou grande)	1,50 €
Verre à pied	2,00 €
Verre ordinaire	0,50 €
Verre flutes	1,50 €
Cafetière inox 2	20,00 €
Carafe carrée 1l /pichet verre 1 l / pichet lait	2,50 €
Assiette creuse, plate, à dessert	2,50 €
Plateau de service	8,00 €
Bac inox rectangulaire	40,00 €
Plat inox ovale / plat poisson / saucière	8,00 €
Plat rond	5,00 €
Saladier inox	12,00 €
Corbeille à pain	4,00 €
Planche à découper	30,00 €

Elle informe également l'assemblée que dans le cadre des échanges effectués avec la commune de Sigournais, il est proposé que les tarifs pratiqués pour les habitants de la commune de Saint-Germain-de-Prinçay soient les mêmes pour les habitants de Sigournais.

Tarifs Location salles

Types de manifestations	Désignation salles	Habitants de St Germain de Prinçay et de Sigournais		Hors commune à l'exception des habitants de Sigournais	
		Journée	Week-end	Journée	Week-end
PARTICULIERS					
Vin d'honneur	Salle des Fêtes	130,00 €	195,00 €	195,00 €	292,50 €
	Salle des Fêtes et hall bar* (uniquement Juin/Juillet/ Août)	250,00 €	375,00 €		
	Salle du Foyer Rural	130,00 €	195,00 €	195,00 €	292,50 €
Repas, banquet, pique-nique...	Salle des Fêtes	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
	Salle des Fêtes et hall bar*	270,00 €	405,00 €		
	Salle du Foyer Rural	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
ASSOCIATIONS					
Manifestations à but lucratif (loto, concours belote, théâtre.)	Salle des Fêtes	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
	Salle des fetes (une séance de variété ou séance théâtre)	50,00 €	75,00 €		
	Salle des Fêtes et hall bar*	200,00 €	300,00 €	300,00 €	450,00 €
	Salle du Foyer Rural	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
	Salle des Sports	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
	Salle des Sports et Foyer Rural	250,00 €	375,00 €	375,00 €	562,50 €
Manifestations à but non lucratif (sous réserve de l'avis du Conseil Municipal pour les associations hors commune)	Salle des Fêtes	Gratuit		100,00 €	150,00 €
	Salle des Fêtes et hall bar*				
	Salle du Foyer Rural			100,00 €	150,00 €
	Salle des Sports				
	Salle des Sports et Foyer Rural				
ENTREPRISES					
Vin d'honneur	Salle des Fêtes	180,00 €	270,00 €	270,00 €	405,00 €
	Salle du Foyer Rural	180,00 €	270,00 €	270,00 €	405,00 €
Réunion, congrès, séminaire	Salle des Fêtes	250,00 €	375,00 €	375,00 €	562,50 €
	Salle du Foyer Rural	250,00 €	375,00 €	375,00 €	562,50 €
CAUTION					
300 € QUELQUE SOIT LA LOCATION EFFECTUEE					
* La location du bar se fera en fonction de la disponibilité de la salle de sports.					
La salle de sports comprend automatiquement le bar					

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'ensemble des grilles de tarifs (locations, cautions, vaisselles) proposées pour l'année 2017 et 2018.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent les tarifs 2017 et 2018 des produits de la salle polyvalente tel que présentés ci-dessus à compter de la date de notification de cette présente décision.

7/ Validation du règlement intérieur de la salle polyvalente (D2017-059)

Monsieur Le Maire laisse également la parole à Madame Odile GRELIER pour ce dossier. Mme Odile GRELIER précise aussi que chaque élu a été destinataire du projet de règlement de la salle polyvalente. Elle donne lecture de ce règlement à savoir :

- La mise en place de chaque acompte et de soldes
- La mise en place d'une caution de 300 € quelque soit la location effectué.
- Le descriptif des salles ...

Après discussion, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide le projet de règlement de la salle polyvalente et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

8/ Validation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2017-2018. (D2017-060)

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mme Odile GRELIER, adjointe. Celle-ci présente le bilan du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2016/2017.

Les charges essentielles au fonctionnement du restaurant scolaire restent stables. Le nombre de repas servi pour l'année est en augmentation de 500 repas par rapport à l'année scolaire précédente.

Aussi, Mme Odile GRELIER présente les tarifs proposés par la commission pour l'année scolaire à venir :

- 3,40 € pour les enfants
- 6,65 € pour les personnels et les enseignants
- 4,40 € pour les repas majorés
- 1,20 € pour les enfants emportant leur repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis. Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- fixe les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2017-2018 tels qu'énoncés ci-dessus.

VOIRIE/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1- Choix d'un maître d'œuvre pour le futur lotissement le Tail (D2017-061)

Monsieur Le Maire expose qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication au journal Ouest France le 27 mars dernier, et sur le profil acheteur www.marches-securises.fr pour la maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement le Tail avec une date limite de remise des offres au 24 avril 2017 à 12h00.

L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée nous a fait parvenir son analyse. 9 offres ont été réceptionnées dont 1 non conforme. Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse effectué.

Au terme de cette analyse, il sera proposé de retenir l'offre du groupement ADAUC-SAET-GMI, mieux disante conformément au cahier des charges pour la somme de 65 500 € H.T. repartie comme suit :

MISSION MAITRISE D'ŒUVRE		MISSION COMPLEMENTAIRE
Tranche Ferme	34 000.00 € H.T.	8500,00 € H.T.
Tranche optionnelle	23 000.00 € H.T.	

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de retenir le groupement ADAUC SAET GMI pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à futur lotissement Le Tail pour un montant de 65 500 € .H.T.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce marché de travaux, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution dudit marché,
- précise que la décision d'affermissement de la tranche optionnelle sera prise ultérieurement.

Un groupe de travail est créé en plus des membres de la commission urbanisme pour le suivi de ce dossier. Les membres extérieurs en plus de la commission sont les suivants : Bernard GRELIER, Odile GRELIER, Fabrice HERBRETEAU et Stéphane BOISSEAU.

FINANCES-COMPTABILITE

Décision modificative n° 2 budget communal (D2017-062)

Suite aux décisions prises par le Conseil Municipal il convient d'apporter des modifications sur la section d'investissement pour ajouter des crédits à l'opération « Etude lotissement Le Tail » en enlevant des crédits sur d'autres opérations notamment l'aménagement extérieur de la salle ou le programme liée à la salle.

Cette décision sera prise en octobre une fois les 2 programmes cités ci-dessus terminés.

De plus, il convient de régulariser une erreur d'imputation budgétaire. La décision modificative est la suivante :

		DM	
		DEPENSES	RECETTES
1681	Autres emprunts	-15545,77	+24877
16818	Autres prêteurs	15545,77	-24877
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de valider la décision modificative n°2.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative n°2 au budget communal telle que présentée ci-dessus.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de droits de préemptions urbains en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Numéro	Titre de la décision	Objet	Montant	Date de la décision
8	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur la parcelle cadastrée ZP 193 Rue des Frênes	Mise à prix de 50 000 € + frais d'acte	10/05/2017

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Numéro	Objet du Marché	Attributaire	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
9	Installation d'une réserve incendie	CHARPENTIER TP –ESSARTS EN BOCAGE	20 703.60 € T.T.C	10/05/2017
10	Installation d'une climatisation à la garderie périscolaire	AIME BONNET ET ASSOCIES - CHANTONNAY	6 764.64 € T.T.C	10/05/2017
11	Travaux d'assainissement réseau eaux pluviales parking salle polyvalente	ALAIN TP – SAINT PROUANT	10 708.20 € T.T.C	15/05/2017
12	Pose d'un bac à graisse salle du foyer Rural	ALAIN TP – SAINT PROUANT	1 920.00 € T.T.C	15/05/2017
13	Mission Géomètre Futur lotissement Le Tail	CDC CONSEILS – BOUFFERE	26 844.00 € T.T.C	15/05/2017
14	Levé topographique aménagement des abords de la salle polyvalente	SAET – LA ROCHE SUR YON	1 500.00 € T.T.C	23/05/2017
15	Mise en place des dispositifs nécessaires pour la protection incendie à la salle polyvalente	SAFE – ESSARTS EN BOCAGE	1159.20 € T.T.C (plans) + 434.52 € T.T.C. (extincteurs)	31/05/2017

16	Peinture intérieure des salles du foyer rural, cuisine, couloir et salle de réunion composant la salle polyvalente	POUPARD JOGUET – SAINTE HERMINE	5 529.57 € T.T.C	31/05/2017
17	Installation d'un revêtement LVT salle du foyer rural	POUPARD JOGUET – SAINTE HERMINE	9 553.92 € T.T.C.	31/05/2017

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences Elections des 11 et 18 juin 2017. Le tableau de permanences sera communiqué à chaque conseiller par mail.

- Inauguration de la salle Polyvalente :

- Un mail sera envoyé aux Présidents d'association pour confirmer une visite de la salle le samedi 1 juillet à 10h.

- Madame Sandrine ROUSIERE fait un point sur le carton d'invitation, les élus souhaitent qu'il soit réalisé en interne.

- Un rendez-vous est fixé le mercredi 14 juin à 15h en mairie avec Justine Sage pour le panneau des associations.

Horaires de la mairie : Madame Nathalie Bizet demande pourquoi la mairie est fermée tous les après-midis jusqu'au 30 juin alors que ce point n'a jamais été évoqué lors d'une séance de Conseil Municipal. Face au changement de personnel, et suite à un surcroît des tâches administratives, il a été décidé de fermer tous les après-midis pour une meilleure concentration des agents.

Il est rappelé toutefois que les secrétaires sont présentes et peuvent accueillir les personnes en cas d'urgence.

- M. Dominique Paillat propose un rendez-vous le mercredi 28 juin à 18h30 en mairie à la commission urbanisme pour un recensement des « vieilles pierres » du centre bourg dans le cadre du Plui

PROCHAINES REUNIONS OU INVITATIONS

- La marche nocturne sur la commune est fixée le 20 juin 2017. Monsieur Bernard GRELIER précise qu'il recherche des bénévoles.

- Le feu d'artifice est fixé au 14 juillet 2017.

- Une balade contée aura lieu le 20 juillet 2017.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le : **lundi 3 juillet à 19h45**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

AFFICHÉ LE 12 JUIN 2017

Vu la secrétaire de séance
Odile GRELIER

Certifié exact, le Maire
Daniel CHASSERIEAU